



Fiche de données de sécurité

Conformément aux exigences du règlement (UE) 2020/878

Graisse légère Slickoleum

Date de révision 17 novembre 2025 Version 2

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1. Identifiant du produit

Nom du produit Graisse légère
Slickoleum

1.2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Graisse lubrifiante réservée à un usage industriel.

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Slickoleum Inc.
18965 Ramrod Dr
Peyton, Colorado
80831 États-Unis

Pour plus d'informations, veuillez
contacter info@slickoleum.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence +01-813-248-0585
+46 (0) 303 332500 pendant les heures ouvrables

Téléphone d'urgence - §45 - (CE)1272/2008 Europe
112

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Ce mélange est classé comme non dangereux selon le règlement (CE) 1272/2008 [SGH].

2.2. Éléments d'étiquette

Ce mélange est classé comme non dangereux selon le règlement (CE) 1272/2008 [SGH].

Symboles/Pictogrammes

Aucun

Mot signal

Aucun

2.3. Autres dangers

Les composants de cette formulation ne répondent pas aux critères de classification en tant que PBT ou vPvB.

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS**3.1 Substances**

Ce produit est une graisse anhydre au calcium à base d'huile minérale avec additifs. Les huiles minérales qui le composent contiennent moins de 3 % d'extrait de DMSO (IP 346).

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

3.2 Mélanges

Ce mélange est classé comme non dangereux selon le règlement (CE) 1272/2008 [SGH].

Section 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS**4.1. Description des mesures de****premiers secours****Inhalation**

En cas d'inhalation accidentelle de vapeurs, se déplacer à l'air frais.

contact cutané

Laver à l'eau et au savon.

contact visuel

Rincez abondamment à l'eau, y compris sous les paupières.

Ingestion

NE PAS faire vomir. EN CAS D'INGESTION : Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si

vous vous sentez mal.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés**Symptômes**

Aucun connu.

4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire**Note aux médecins**

Traiter les symptômes.

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction****moyens d'extinction appropriés**

Utilisez du CO₂,

des produits chimiques secs ou de la mousse.

Médias d'extinction inadaptés

N'utilisez pas un jet d'eau continu car il pourrait disperser

et propager le feu.

5.2. Dangers particuliers liés à la substance ou au mélange

Non inflammable. Un incendie peut dégager des gaz irritants et/ou toxiques.

5.3. Conseils aux

pompier

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne respirez pas les fumées.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

précautions personnelles Extrêmement glissant en cas de déversement. Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé à la section 8.

Pour les intervenants d'urgence Utilisez les protections individuelles recommandées à la section 8.

6.2. Précautions environnementales

Empêcher toute fuite ou déversement supplémentaire si cela peut être fait sans danger.

6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber avec du sable ou tout autre matériau absorbant incombustible et placer dans des conteneurs en vue de leur élimination ultérieure.

6.4. Référence à d'autres sections

Autres informations Voir la section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

Section 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils sur la manipulation en toute sécurité Extrêmement glissant en cas de déversement.

Considérations générales d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité industrielles. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau.

7.2. Conditions de stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à une température ne dépassant pas 45 °C. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

méthodes de gestion des risques Les informations requises sont contenues dans cette fiche de données de sécurité.

Section 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Aucune information disponible.

Concentration sans effet prévue (PNEC)

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles d'exposition

Contrôles d'ingénierie

Aucun en traitement normal.

équipement de protection individuelle



Protection des mains

Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile. Épaisseur $\geq 0,38$ mm - temps de

percée > 480

Durée de vie : quelques minutes. Épaisseur : 0,1 mm – protection contre les projections.
S'assurer que le temps de perméation du matériau du gant n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur de gants pour connaître le temps de perméation spécifique à chaque modèle.
Conforme aux normes EN 374-2 et EN 347-3.

Protection des yeux/du visage

Éviter tout contact avec les yeux.

Protection corporelle

Vêtements de protection adaptés.

Protection respiratoire

Aucun en conditions normales de traitement. En cas d'exposition à des brouillards, des pulvérisations ou des aérosols, porter un équipement de protection adapté.
protection respiratoire individuelle et combinaison de protection.

Considérations générales d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité industrielles.

Contrôles de l'exposition environnementale Empêcher le produit de pénétrer dans les canalisations.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	Semi-solid
Apparence	Lisse
Couleur	ambre
Seuil olfactif	Aucune information disponible
Propriétés explosives	Aucune information disponible
propriétés oxydantes	Aucune information disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	

Propriété

Valeurs

Remarques • Méthode

pH		Aucune information disponible
Point de fusion/point de congélation		Aucune information disponible
Point d'ébullition / plage d'ébullition		Non applicable
Point d'éclair	> 150 °C / > 302 °F	À base d'huiles de base
Taux d'évaporation		Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)		Aucune information disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucune information disponible
Pression de vapeur		Non applicable
Densité de vapeur		Non applicable
densité		Aucune information disponible
Solubilité(s)		Aucune information disponible
(n-octanol/eau)		
température d'auto-inflammation		Aucune information disponible
température de décomposition		Aucune information disponible

viscosité cinématique
viscosité dynamique

Aucune information disponible
Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Densité 7,5 livres par gallon

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Écurie

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun en traitement normal.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur

10.5. Matériaux incompatibles

Agents oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun en traitement normal.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Non dangereux d'après les données relatives aux composants.
corrosion/irritation cutanée	Non dangereux d'après les données relatives aux composants.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non dangereux d'après les données relatives aux composants.
Sensibilisation	Non dangereux d'après les données relatives aux composants.
mutagénicité des cellules germinales	Non dangereux d'après les données relatives aux composants.
cancérogénicité	Non dangereux d'après les données relatives aux composants.
Toxicité pour la reproduction	Non dangereux d'après les données relatives aux composants.
Exposition unique STOT	Non dangereux d'après les données relatives aux composants.
Exposition répétée aux STOT	Non dangereux d'après les données relatives aux composants.
Risque d'aspiration	Non dangereux d'après les données relatives aux composants.

Les valeurs suivantes sont calculées sur la base du chapitre 3.1 du document SGH

DL50 orale	6417 mg/kg
DL50 cutanée	2999 mg/kg

11.2. Informations sur les autres dangers

Informations sur le produit	D'après les informations connues ou fournies, ce produit ne présente pas de risque de toxicité aiguë.
Inhalation	L'inhalation de brouillard huileux peut provoquer des irritations, des maux de tête, des nausées et des difficultés respiratoires.
contact visuel	Ne devrait pas provoquer d'irritation oculaire.

contact cutané
Ingestion

Un contact prolongé peut provoquer des rougeurs et des irritations.
Malaise (sentiment vague de malaise).

Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écotoxicité

Non considéré comme dangereux pour l'environnement. Émissions importantes occasionnelles ou fréquentes
Des émissions mineures récurrentes peuvent avoir un effet nocif ou perturbateur.

12.2. Persistance et dégradabilité

Difficilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le matériau ne se bioaccumule pas.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Après libération, il s'adsorbe sur le sol.

Mobilité

Insoluble dans l'eau.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Propriétés perturbatrices du système endocrinien

Aucune information disponible

Article 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets provenant de résidus/produits non utilisés
nationales et locales applicables et

L'élimination doit être effectuée conformément aux lois régionales,

règlements

Emballage contaminé

Éliminer conformément aux réglementations fédérales, étatiques et locales

Codes/désignations des déchets 13 08 99*
selon LoW / AVV

Section 14 : INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

Non réglementé selon les normes ADR/RID, IMDG et IATA.

14.1. Numéro ONU

Non réglementé

14.2. Nom d'expédition approprié de l'ONU

Non réglementé

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage

Non réglementé

14.5. Risques environnementaux

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucun

14.7. Transport maritime de marchandises en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Code IBC

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Classe de danger d'eau (WGK)

Légèrement dangereux pour l'eau (WGK 1)

Union européenne

Prenez note de la directive 98/24/CE relative à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés aux agents chimiques au travail.

Inventaires internationaux

TSCA	Conforme
EINECS/ELINCS	-
DSL/NDSL	-
PICCS	-
ENCS	-
IECSC	-
AICS	-
KECL	-
NZIoC	-

Légende

TSCA- Inventaire de la section 8(b) de la loi américaine sur le contrôle des substances toxiques

EINECS/ELINCS- Inventaire européen des substances chimiques existantes / Liste européenne des substances chimiques notifiées

DSL/NDSLListe des substances domestiques/Liste des substances non domestiques du Canada

PICCS- Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines

ENCS- Substances chimiques existantes et nouvelles au Japon

IECSC- Inventaire chinois des substances chimiques existantes

AICS- Inventaire australien des substances chimiques

KECL- Substances chimiques coréennes existantes et évaluées

NZIoC- Inventaire des produits chimiques de Nouvelle-Zélande

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des déclarations H mentionnées à la section 3

Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADR	Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par Route
CAS	Service de résumés chimiques
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage [Règlement (CE) n° 1272/2008]

CE	Commission européenne
CEE	Communauté économique européenne
EUH	déclaration = déclaration de danger spécifique au CLP
SGH	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
DL50	Dose létale médiane pour 50 % des sujets
ATTEINDRE	Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques
DÉBARRASSER	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
WRC	classe de danger d'eau

Date de révision 27 janvier 2023

Note de révision Sans objet.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006

Fin de la fiche de données de sécurité